

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT



OBJET D'APPEL D'OFFRES

1. L'O.I.P.C. – INTERPOL, organisation internationale de police criminelle, sis 200 quai Charles de Gaulle, 69006 LYON, émet le présent appel d'offres ouvert en vue de la conclusion et de l'exécution d'un Contrat dont l'objet sera **la réalisation des prestations de restauration au sein du Secrétariat général de l'Organisation.**

PROCEDURE

2. La procédure d'appel d'offres ainsi que les conditions techniques et administratives sont consignées dans un Cahier des Charges qui pourra être reçu en faisant une demande auprès du Secrétariat du Service Achats et Gestion des Contrats de l'Organisation en envoyant un courriel à l'adresse: ao-ab-adm-pcm@interpol.int.
3. La demande doit indiquer :
 - Référence : CONT/2780 – Demande du Cahier des Charges
 - Nom de la société
 - Nom, fonction, numéro de téléphone et adresse mail de la personne de contact.
4. Le Cahier des Charges sera disponible uniquement en version électronique française **du 20 au 27 mai 2013 à 17h00** (Heure de Paris).
5. Une visite obligatoire du site de l'Organisation sera organisée **le 28 mai 2013 à 10h00**. Les sociétés devront impérativement s'inscrire pour visiter le site **avant le 27 mai 2013 à 16h00** (heure de Paris) par mail à l'adresse indiquée au point 2.
6. Les candidats devront préciser la date, le nombre de personnes souhaitant participer à la visite (limité à trois personnes par société), l'identité des personnes et un numéro de téléphone auquel elles pourront être contactées. Un interlocuteur de l'Organisation prendra contact avec les sociétés pour confirmer l'heure du rendez-vous.
7. Les offres doivent être reçues **au plus tard le 28 juin 2013 à 17h00** (Heure de Paris) au Secrétariat général de l'Organisation, dont l'adresse est indiquée au point 1. Le cachet de la poste ne faisant pas foi.
8. Les renseignements d'ordre administratif, juridique et technique peuvent être obtenus par mail à l'adresse indiquée au point 2. L'Organisation acceptera de répondre à toute demande de renseignements **jusqu'au 21 juin 2013 à 17h00** (Heure de Paris). Passé ce délai, toute demande sera refusée par l'Organisation.